

Rapport 2023 sous

la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Préparé par Zochem ULC



Table des matières

1. Introduction 1.1

Dénomination sociale de l'entité déclarante Exercice

financier 1.2 1.3 Identification

d'une déclaration révisée 1.4 Numéro(s) d'entreprise,

le cas échéant Identification d'une déclaration conjointe

1.5 1.6 Identification des obligations de

déclaration dans d'autres juridictions 1.7 Catégorisation des entités selon la Loi Secteur/industrie 1,8 1,9 Localisation

- 2. Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants
- 3. Structure, activités, chaîne d'approvisionnement 3.1 Structure 3.2 Activités

Chaînes

- 3.3 d'approvisionnement
- 4. Diligence raisonnable
- 4.1 Politiques et processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants 5.1 Certaines parties
- de son activité et de ses chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures qu'elle a prises pour évaluer et gérer cela risque
- 5. Risque de travail forcé et de travail des enfants, mesures correctives et perte de revenus, et formation/sensibilisation 5.2 Mesures prises pour remédier à tout travail forcé ou travail des enfants Mesures prises pour remédier à la perte de

revenus des familles les plus vulnérables qui résulte de toute mesure 5.3 prise éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement Formation dispensée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants 5.4

6. Évaluation de l'efficacité 6.1

Comment l'entité évalue son efficacité pour garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne soient pas utilisés

dans son activité et ses chaînes d'approvisionnement

7. Informations complémentaires 7.1 Le cas

échéant

8. Approbation et attestations 8.1

L'approbation et l'attestation ont été incluses dans le rapport



1. Introduction

1.1	Dénomination sociale de l'entité déclarante Zochem ULC
1.2	Exercice financier Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
1.3	Identification d'un rapport révisé Sans objet (il s'agit d'un rapport initial)
1.4	Numéro(s) d'entreprise, le cas échéant BC1135880
1,5	Identification d'un rapport conjoint Sans objet (aucune autre entreprise n'est tenue de déclarer en vertu du projet de loi S-211)
1.6	Identification des obligations de déclaration dans d'autres juridictions N'est pas applicable
1.7	Catégorisation des entités selon la loi Société privée avec des revenus > 40 M\$ CA et des actifs > 25 M \$ CA
1.8	Secteur/industrie Fabrication
1.9	Emplacement Brampton, Ontario

2. Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Zochem est fermement engagé à respecter des normes strictes de gouvernance d'entreprise et a institué des rôles désignés chargés de superviser la prévention et l'atténuation du travail forcé et du travail des enfants dans l'ensemble de nos opérations et de notre chaîne d'approvisionnement.

En 2023, Zochem s'est inscrit à Ecovadis, une plateforme mondiale d'évaluation du développement durable, pour comprendre nos forces et nos opportunités au sein des quatre piliers clés, notamment « Travail et droits de l'homme » et « Éthique ». Zochem a remporté une médaille d'argent pour ses procédures et pratiques actuelles et a utilisé l'outil d'analyse comparative pour combler les lacunes existantes, notamment le travail forcé et/ou le travail des enfants.



Depuis lors, Zochem a mis en œuvre et amélioré un certain nombre de politiques et de pratiques, notamment la politique de prévention des violations des droits de l'homme, l'intégration des fournisseurs et les processus d'évaluation continue des fournisseurs (questionnaire sur site et/ou d'auto-audit) afin de prévenir et de réduire les risques de violation forcée des droits de l'homme, travail et/ou travail des enfants dans nos opérations.

Bien que <u>la politique visant à prévenir les violations des droits de</u> l'homme ait été mise en œuvre en 2024, les mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et/ou de travail des enfants n'ont subi aucun autre changement significatif en 2024.

Zochem a entrepris une première évaluation des risques pour identifier les cas potentiels de travail forcé et de travail des enfants au sein de sa chaîne d'approvisionnement. L'évaluation a porté sur des segments de la chaîne d'approvisionnement représentant plus de 80 % de la valeur totale des biens et services.

Le Code de conduite durable des fournisseurs de Zochem a établi la conduite de base standard pour tous les fournisseurs de biens et sous-traitants de services engagés avec ou au nom de Zochem. Cette politique interdit explicitement le recours au travail forcé, à la traite des êtres humains ou à toute forme d'esclavage moderne. De plus, comme expliqué ci-dessous, il décrit les responsabilités des fournisseurs dans la lutte contre les risques identifiés de travail forcé. En 2024, Zochem déploiera le Code de conduite durable des fournisseurs aux segments de la chaîne d'approvisionnement représentant au moins 80 % de la valeur totale des biens et services.

Zochem a transmis la politique de prévention des violations des droits de l'homme à ses principaux fournisseurs qui ont depuis accusé réception de la politique et confirmé leur conformité à celle-ci.

De plus, en 2024, Zochem a également mis en œuvre un certain nombre de politiques de soutien, dont les détails figurent dans la section Due Diligence ci-dessous. Au cours du processus d'intégration des employés, ceux-ci sont sensibilisés et formés au manuel de l'employé et à la politique de dénonciation, qui fournissent tous deux des mécanismes pour signaler les problèmes, notamment le travail forcé et le travail des enfants. Une formation a été dispensée aux postes concernés sur la politique de prévention des violations des droits de l'homme, le code de conduite durable des fournisseurs et toutes les autres politiques nouvellement élaborées.

Actuellement, quelques accords avec des fournisseurs peuvent manquer de dispositions explicites concernant les conditions générales de lutte contre le travail forcé et/ou le travail des enfants. Cependant, comme ces accords seront renouvelés plus tard en 2024, nous avons l'intention d'intégrer ces dispositions dans nos contrats.

3. Structure, activités, chaîne d'approvisionnement

3.1 Structure

Zochem est une entreprise 100 % privée située à Brampton, en Ontario et constituée en Colombie-Britannique. Il s'agit d'une filiale de Zinc Blocker, LP constituée dans le Delaware, aux États-Unis.

L'année de référence couverte par ce rapport est 2023. Il s'agit du premier rapport en vertu de la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et a été préparé exclusivement pour Zochem. Il ne s'agit pas d'un rapport conjoint.

Zochem répond à la définition d'une « entité » requise pour remplir cette exigence de déclaration telle que définie dans la loi et atteint les seuils suivants au cours de l'exercice 2023 :

- 20 millions de dollars canadiens d'actifs et •
- (b) 40 millions de dollars canadiens de revenus



3.2 Activités

Zochem fabrique différentes qualités d'oxyde de zinc de procédé français et les vend dans le monde entier. L'oxyde de zinc est fabriqué à partir de zinc spécial de haute qualité (SHG) et d'oxygène provenant de l'air ambiant. Le processus que nous utilisons pour convertir le zinc en oxyde de zinc est connu sous le nom de processus indirect ou processus français et consiste en un four à moufle qui est utilisé pour fondre et vaporiser le zinc sans mettre directement la source de chaleur en contact avec le matériau et sans enflammer la vapeur de zinc en présence de l'oxygène de l'air ambiant pour former de l'oxyde de zinc. La technologie du four à moufle utilisée par Zochem est l'équipement le plus sûr et le plus respectueux de l'environnement pour la fabrication de tels produits au monde.

Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017 version 3.0, le code SCIAN de Zochem est « 325189 – Toutes les autres fabrications de produits chimiques inorganiques de base ».

3.3 Des chaînes d'approvisionnement

La fabrication de l'oxyde de zinc nécessite l'achat d'une seule matière première, à savoir le zinc métallique spécial de haute qualité (SHG). En 2023, le zinc représentait > 95 % des dépenses en dollars de tous les achats. Plus de 80 % du zinc acheté provenait de deux fournisseurs situés au Canada, tandis que le reste provenait d'un fabricant basé en Corée du Sud. La même année, les matériaux d'emballage représentaient 1,1% du total.

Selon le Walk Free Index et la liste 2022 des biens produits par le travail des enfants et/ou le travail forcé du ministère du Travail des États-Unis, le zinc métal est associé à un risque élevé. Zochem n'achète du zinc métallique provenant d'aucun des pays ou régions connus signalés dans ce rapport. Les matériaux d'emballage, qui comprennent principalement les sacs en papier et les sacs en vrac (en polypropylène), ne sont pas non plus des marchandises signalées dans le même rapport.

Les matériaux d'emballage proviennent soit directement des fabricants, soit indirectement des fournisseurs. La majorité des fabricants sont situés au Canada, aux États-Unis, au Mexique et en Inde.

4. Diligence raisonnable

4.1 Politiques et processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants

100 % du zinc SHG acheté provient de fournisseurs cotés au London Metal Exchange (LME) qui doivent répondre à des exigences réglementaires strictes, notamment en garantissant le respect des exigences <u>d'approvisionnement responsable du LME @ https://www.lme.com/en/about/responsibility/responsible -approvisionnement.</u>

Remarque: Les exigences d'approvisionnement responsable du LME s'appliquent à toutes les marques enregistrées au LME actuelles et futures, c'est-à-dire aux entreprises commercialisant leurs produits sur les plateformes du LME. Il définit les exigences pour mettre en œuvre le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque; maintenir la norme ISO 14001; et maintenir la norme ISO 45001. La conformité à tous les aspects des exigences sera le 31 décembre 2023.

Des accords écrits sont en place avec les fournisseurs de zinc et comprennent une section « conformité aux lois applicables » qui peut et peut entraîner la résiliation pour non-respect des réglementations, lois, lois, etc. locales ou nationales.



Au cours du processus d'intégration du fournisseur, un questionnaire sur les matières premières (également connu sous le nom de questionnaire d'auto-audit) est fourni au fournisseur pour qu'il soit rempli et renvoyé à Zochem. Il couvre des domaines tels que la qualité, la santé et la sécurité, l'environnement, les minéraux de conflit, la continuité des activités, la structure de l'entreprise (organigramme), etc. À titre de bonne pratique, Zochem envoie une fois tous les trois ans le questionnaire sur les matières premières à ses fournisseurs.

Comme mentionné ci-dessus dans la section 2 — Mesures prises et dans le cadre de notre processus de diligence raisonnable, nous avons mis en œuvre une politique visant à prévenir les violations des droits de l'homme. Une copie de cette politique a été transmise à nos principaux fournisseurs qui ont depuis accusé réception de la politique et confirmé leur conformité.

De plus, Zochem a également mis en œuvre les politiques de soutien suivantes :

La politique d'approvisionnement durable s'aligne sur les objectifs du projet de loi S-211, mettant l'accent sur un approvisionnement responsable et la conformité des fournisseurs. Bien que cette politique ne traite pas explicitement du travail des enfants et du travail forcé, elle établit une base pour des achats durables qui s'aligne sur les efforts visant à lutter contre ces problèmes. Il s'agit principalement d'une politique liée aux fournisseurs, tandis que les autres politiques sont internes à Zochem.

Le Code de conduite durable des fournisseurs définit les attentes de Zochem à l'égard de ses fournisseurs dans les domaines de la conformité juridique, des pratiques commerciales éthiques, du travail et des droits de l'homme, de la responsabilité environnementale, de la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement et de l'amélioration continue, entre autres.

La politique de contrôle des exportations et de sanctions économiques et les lignes directrices supplémentaires à la politique de contrôle des exportations et de sanctions économiques contribuent à la prévention de toute pratique de travail contraire à l'éthique au sein de nos chaînes d'approvisionnement. Comprend un rapport cla<u>ir de non-conformité à Compliance@zochem.com</u> qui envoie une communication directe aux RH et à C-Suite.

La politique de dénonciation fournit une plate-forme confidentielle pour signaler toute préoccupation liée au travail forcé ou au travail des enfants, permettant une action et une résolution rapides. Lors de la formation, il est communiqué que des appels peuvent être effectués au président du conseil d'administration si une préoccupation survient avec ou liée au président et chef de la direction.

La politique anti-corruption décrit la position de Zochem contre les pratiques de corruption et fournit des lignes directrices aux employés sur la manière de reconnaître, prévenir et signaler les cas de corruption au sein de l'organisation. La corruption affaiblit les efforts de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, tandis que la lutte contre la corruption contribue à la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.

La politique anti-violence et harcèlement décrit l'engagement de Zochem à fournir un lieu de travail exempt de violence, de harcèlement, de harcèlement sexuel, de discrimination ou de tout affront à la dignité humaine. De plus, il souligne l'engagement de la direction à prendre toutes les plaintes au sérieux et à y répondre de manière juste et rapide, en respectant autant que possible la vie privée de toutes les personnes concernées.

<u>Le manuel de l'employé se</u>rt de guide aux employés, y compris les attentes sur le lieu de travail, les codes de conduite, la politique disciplinaire, les conflits d'intérêts, les congés, les avantages sociaux, etc.

En 2024, une première formation a été dispensée sur l'ensemble des politiques mentionnées ci-dessus à l'exception de la Politique de dénonciation et de la Politique de lutte contre les violences et le harcèlement qui sont en place depuis plusieurs années.

Sauf indication contraire, toutes les politiques sont soumises à un examen tous les trois ans.



Risque de travail forcé et de travail des enfants, mesures correctives et perte de revenus, et formation/sensibilisation

Parties de son activité et de ses chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures qu'elle a prises pour évaluer et gérer ce risque.

Puisqu'aucun risque de travail forcé ou de travail des enfants n'était connu ou identifié au sein de Zochem ou de ses chaînes d'approvisionnement, aucune mesure n'a été prise pour gérer ce risque.

Selon le Walk Free Index et la liste 2022 des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé du ministère américain du Travail, le zinc métal est classé comme à haut risque. Cependant, Zochem n'achète du zinc métallique provenant d'aucun des pays ou régions identifiés comme à haut risque dans ces rapports. De plus, les principaux matériaux d'emballage utilisés, tels que les sacs en papier et les sacs en vrac en polypropylène, qui représentaient 1,1 % de la valeur totale des achats, ne sont pas signalés comme marchandises problématiques dans le même rapport.

5.2 Mesures prises pour remédier à tout travail forcé ou travail des enfants

Aucune mesure n'a été requise ou prise pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants au sein de Zochem ou de ses chaînes d'approvisionnement.

En cas d'incident, nous utiliserons notre procédure d'enquête existante sur les incidents, qui inclut la violation des lois fédérales ou provinciales et municipales et ne se limite donc pas à la politique interne de Zochem.

5.3 Mesures prises pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables résultant de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

Grâce au processus d'enquête mentionné à la sec. 5.2, des mesures seraient prises pour remédier à la perte de revenus et des mesures pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants, en mettant spécifiquement la responsabilité sur la partie responsable au sein de la chaîne d'approvisionnement, y compris Zochem.

5.4 Formation dispensée aux salariés sur le travail forcé et le travail des enfants

Au-delà de la formation initiale sur les politiques mentionnées à la section 4. Due Diligence, aucune formation supplémentaire n'a été nécessaire ou fournie. Les politiques actuellement en place comprennent :

1. Politique anti-corruption 2.

Politique anti-violence et harcèlement 3. Manuel de

l'employé 4. Politique de contrôle

des exportations et de sanctions économiques et lignes directrices supplémentaires 5. Politique de prévention des violations des droits de l'homme



Code de conduite durable des fournisseurs 7. Politique d'approvisionnement durable 8. Politique de dénonciation

Toutes les politiques mentionnées ci-dessus sont obligatoires pour les postes concernés chez Zochem. Des modules de formation externes spécifiques supplémentaires sur le travail forcé et le travail des enfants sont en cours de recherche pour que le responsable de la chaîne d'approvisionnement puisse participer et recevoir un certificat d'achèvement ou un formulaire de certification pour une meilleure confiance dans la compréhension du sujet.

6. Évaluation de l'efficacité

6.1 Comment l'entité évalue son efficacité à garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne soient pas utilisés dans son activité et ses chaînes d'approvisionnement

Processus internes:

Bien que <u>la politique visant à prévenir les violations des droits de l'ho</u>mme s'attaque directement au travail des enfants et au travail forcé, les politiques supplémentaires énumérées ci-dessous renforcent la sensibilisation au travail des enfants et au travail forcé et établissent le cadre pour lutter de manière adéquate contre ce phénomène.

Employés de Zochem, politique anti-corruption 2. Politique anti-violence et harcèlement 3. Manuel de l'employé 4.
 Politique de contrôle des exportations et de sanctions économiques et directives supplémentaires 5. Code de conduite durable des fournisseurs 6. Politique de dénonciation

Processus liés aux fournisseurs :

Les pratiques actuelles pour évaluer l'efficacité comprennent la diligence raisonnable lors du processus d'intégration des fournisseurs, le processus d'évaluation continu des fournisseurs via un questionnaire sur site et/ou d'auto-audit, des examens de documents et des entretiens avec les travailleurs. Des mesures supplémentaires pour évaluer l'efficacité consistent notamment à garantir que les programmes de formation et de sensibilisation destinés aux employés et aux fournisseurs sur les droits du travail, l'approvisionnement éthique et les conséquences du travail forcé ou du travail des enfants sont clairement compris et bien mis en œuvre.

À partir de 2024, Zochem a lancé un processus d'analyse comparative avec ses partenaires commerciaux et partage avec eux les meilleures pratiques en matière de programmes de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants. En utilisant le cadre des systèmes de gestion existant, nous examinons et améliorons continuellement les politiques, procédures et pratiques liées aux normes du travail et aux lois sur le travail forcé et le travail des enfants.

Comme mentionné ci-dessus, il n'y a eu aucun cas connu de travail forcé ou de travail d'enfants au sein de Zochem ou de sa chaîne d'approvisionnement. En 2024, Zochem développera des outils pour accroître la sensibilisation et évaluer l'efficacité du fait que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.



7. Supplementary information

7.1 If applicable (Policies and Procedures referenced in this report)

- a. Anti-Corruption Policy
- b. Anti-violence and Harassment Policy
- c. *Collective Bargaining Agreement (CBA) with Unifor local 591-G-805 and Zochem
- d. Employee Handbook
- e. Export Controls & Economic Sanctions Policy and Supplemental Guidelines
- f. Incident, Accident Investigation Procedure
- g. Policy to Prevent Human Rights Violations
- h. Supplier Sustainable Code of Conduct
- i. Supplier Sustainable Code of Conduct
- j. Sustainable Procurement Policy
- k. Whistleblower Policy

8. Approval and attestations

8.1 Approval and attestation has been included in the report

"In accordance with the requirements of the Act, and in particular section 11 thereof, I attest that I have reviewed the information contained in the report for the entity or entities listed above.

Based on my knowledge, and having exercised reasonable diligence, I attest that the information in the report is true, accurate and complete in all material respects for the purposes of the Act, for the reporting year listed above."

DocuSigned by:

Full name: Russ Robinson Title: Chairman of the Board of Directors

^{*}CBA contains section on no discrimination and harassment.